

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Septième Conférence des Directeurs des pêches
(28 février – 4 mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document d'information 1

Original : anglais

**Principales conclusions et recommandations de l'atelier régional
sur les méthodes de mise en œuvre et de suivi de l'approche
écosystémique de la gestion halieutique en milieu
communautaire(CEAFM), tenu à Nouméa du 29 novembre au 3
décembre 2010**

Section science et gestion (pêche côtière)
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
www.spc.int/fame/

Principales conclusions et recommandations de l'atelier régional sur les méthodes de mise en œuvre et de suivi de l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire(CEAFM) tenu à Nouméa, du 29 novembre au 3 décembre 2010

Introduction et historique

Le but du Programme pêche côtière, énoncé dans le Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour 2010-2013, consiste à « *faire en sorte que les ressources côtières et aquacoles des États et Territoires insulaires océaniques soient gérées et mises en valeur durablement* », contribuant ainsi à la réalisation d'une vision commune à la région, à savoir « *un océan propre qui pourvoit à la subsistance des populations insulaires du Pacifique et leur permet de réaliser leurs aspirations* ». À cette fin, le Programme concentre ses activités d'assistance technique dans trois domaines d'intervention : science et gestion (pêche côtière), aquaculture et pêche côtière pélagique.

Plusieurs méthodes ont été imaginées pour mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion de la pêche, tant côtière qu'hauturière, mais aucune approche ne peut être considérée comme une solution universelle. Par ailleurs, l'approche écosystémique de la gestion halieutique implique également la prise en compte d'éléments externes, qui ont des incidences directes sur les pêcheries, comme la pollution tellurique et sédimentaire et l'aménagement du littoral. Pour mieux répondre à cette attente, la CPS, *The Nature Conservancy (TNC)* et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont élaboré, au début de l'année 2010, une publication commune intitulée « *A community-based ecosystem approach to fisheries management (CEAFM): guidelines for Pacific Island countries* ».

De nombreuses organisations régionales, ONG et services publics des États et Territoires insulaires océaniques (services des pêches, services de la conservation/de l'environnement, etc.) participent à la mise en œuvre de l'approche écosystémique communautaire et assurent le suivi de programmes connexes. Par ailleurs, une série de démarches sont entreprises, souvent sans tenir compte de ce qui se fait ailleurs, au sein du même pays ou dans la région. Des activités sont ainsi menées en parallèle, les unes s'intéressant à la conservation et à la préservation de la biodiversité tandis que les activités centrées sur les pêches sont axées sur le développement durable ou la gestion des ressources. En outre, le changement climatique aura des effets sur les ressources et les habitats côtiers, dont il faudra tenir compte dans toute approche appliquée.

Pour promouvoir l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire dans le Pacifique, un atelier s'est tenu du 29 novembre au 3 décembre 2010 afin de réunir les principales parties prenantes des organismes publics nationaux chargés de la conservation et des pêches, des ONG régionales et nationales et d'autres organisations qui œuvrent à l'application de l'approche écosystémique communautaire, y compris le suivi du milieu marin, afin de leur permettre de trouver un dénominateur commun entre les approches centrées sur la gestion des pêcheries et celles centrées sur la conservation dans le Pacifique. Des possibilités de collaboration ont également été envisagées lors de l'atelier, de sorte que l'offre de services aux communautés soit améliorée, le but étant de transmettre des messages cohérents et de mettre en place des systèmes complémentaires assurant à la fois la gestion et le suivi, tout en tenant compte des effets éventuels du changement climatique et de la nécessité de s'y adapter.

L'atelier

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) a organisé, avec le concours financier de l'Union européenne dans le cadre du projet Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique (SciCOFish), l'atelier régional sur les méthodes de mise en œuvre et de suivi de l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire, dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser un débat ouvert afin de trouver un terrain d'entente entre la gestion des pêcheries côtières et les approches environnementales de la gestion écosystémique en milieu communautaire ;
- tisser des liens entre les secteurs de la pêche et de l'environnement dans le but de travailler en plus étroite collaboration dans la mesure du possible ;
- normaliser les approches de la gestion des écosystèmes marins côtiers, en mettant l'accent sur les activités complémentaires ;
- formuler et diffuser des messages communs sur les questions majeures ; et
- prôner la coopération et la coordination afin de définir les moyens les plus propices d'atteindre les meilleurs niveaux de services dispensés aux communautés par les pouvoirs publics, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales.

Animé par Ian Cartwright, l'atelier a accueilli soixante-treize participants, principalement des agents des ministères de la pêche et de l'environnement des États et Territoires insulaires océaniques, des représentants d'ONG et des organisations membres du CORP, des experts et des agents du service de secrétariat.

L'ordre du jour de l'atelier est joint au présent document (annexe 2). Tous les exposés ont été gravés sur un CD-ROM à l'intention des participants. Ils sont également disponibles à l'adresse <http://www.spc.int/fame/en/projects/scicofish/meetings>.

Le premier jour était consacré au contexte des thèmes abordés pendant l'atelier. Il était prévu des exposés et des débats pour faire le point sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire et son suivi, ainsi que sur les effets éventuels du changement climatique. Les participants se sont initiés aux pratiques courantes et ont pu cerner les succès remportés et les difficultés rencontrées. La séance de l'après-midi a également permis aux participants d'assister à la présentation d'exposés nationaux succincts sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire ainsi que sur le suivi, y compris les collaborations et les défis. Les États et Territoires insulaires océaniques ont eu la possibilité de débattre certaines des grandes questions auxquelles ils sont confrontés.

Les travaux des trois jours suivants étaient répartis entre des groupes de travail et des séances plénières. Le deuxième jour a été consacré aux approches de conservation et de gestion communautaire des ressources halieutiques. Deux discours liminaires ont permis de définir le cadre des essais menés à bien et de décrire non seulement les succès et les défis rencontrés, mais également les enseignements tirés de l'expérience. La troisième journée portait sur le suivi (à des fins de gestion et de préservation des ressources halieutiques) et le quatrième jour sur la collaboration et la coopération ainsi que sur les possibilités de resserrer les liens entre les principaux acteurs, une importance particulière étant accordée aux projets mis en œuvre à l'échelon national, y compris à

l'assistance dispensée par les organisations membres du CORP et les ONG. Les groupes de travail ont résumé et présenté chaque jour leurs conclusions à la plénière.

La dernière journée était consacrée à la rédaction des conclusions et des recommandations. Un projet de document, élaboré par l'animateur et un certain nombre de participants, a été débattu au sein de groupes de travail et une série d'améliorations y ont été apportées. Les conclusions et recommandations ont été soumises pour adoption à la plénière. Elles figurent à l'**annexe 1** au présent document.

L'atelier s'est avéré très constructif, tous les participants s'efforçant, ensemble, de trouver un terrain d'entente, notamment sur les efforts à consentir en vue de mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire et de tisser des liens de coopération au sein des différents programmes nationaux. Conformément aux recommandations 4 et 5 considérées comme prioritaires par la CPS, l'étape suivante consistera pour celle-ci à organiser, au cours du premier semestre de 2011, un autre atelier spécialement consacré aux méthodes de suivi, aux critères de gestion et aux bases de données connexes. Il s'agira d'un atelier plus restreint, qui réunira les principaux intervenants en matière de suivi des environnements et ressources marines lagonaires et côtières, et sera chargé de définir les approches à normaliser ou aligner, et les bases de données pertinentes à mettre en place.

ANNEXE 1

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il existe beaucoup de similitudes fondamentales entre les méthodes de gestion et de préservation des ressources en vigueur actuellement et l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire (CEAFM). Toutes sont axées sur l'écosystème dans son ensemble, et sur les effets de la pêche et de facteurs autres que ceux dus à la pêche sur les milieux marins. Les communautés et les structures de gouvernance ciblées sont les mêmes, et les spécialistes de la pêche et de la protection des espèces sont tout autant démunis de ressources quand il s'agit de prendre des initiatives en faveur de la gestion des pêcheries et de l'environnement à l'échelle d'un pays ou d'un territoire. Les différences tiennent à l'ampleur et à la portée des activités et des domaines d'intérêt : la gestion des ressources halieutiques est axée sur les intérêts immédiats des populations locales, tandis que la préservation des ressources suit une approche plus globale, intégrée et plurisectorielle tout en prenant en compte les intérêts des communautés. La gestion communautaire des ressources halieutiques est généralement fondée sur des liens plus étroits avec les populations locales et, dans de nombreux États et Territoires, obéit à des cadres juridiques et réglementaires bien définis. Ces cadres sont considérés comme une condition essentielle à remplir pour assurer l'efficacité de l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire.

Les participants ont pris note de la convergence de ces approches. L'approche principale suivie pour la préservation des ressources ne se limite pas à un principe de « fermeture » (réserves), et la gestion des ressources halieutiques s'inscrit désormais dans le cadre des efforts de protection de la nature déployés par les communautés. La CEAFM évolue vers l'approche écosystémique globale, plus couramment suivie par les ONG écologiques et les services de protection de l'environnement.

Compte tenu des intérêts communs, du recoupement des mandats et de l'insuffisance des ressources, les opérations de consultation, planification et gestion que recouvre la CEAFM devrait être mieux intégrées, afin d'éviter toute confusion parmi les populations locales.

Recommandation 1 : La CPS devrait promouvoir activement et encourager l'intégration des approches plurisectorielles (pêche/préservation des ressources/santé/agriculture, etc.) pour tenir compte de la nature intégrée des communautés insulaires en :

- encourageant la coopération interinstitutionnelle à l'échelon national ; et
- promouvant la coopération entre organisations membres du CORP, ainsi que la collaboration avec d'autres institutions compétentes, à l'échelon régional.

Pour rendre la CEAFM intéressante, elle devrait s'inscrire dans des lois visant à soutenir et émanciper les communautés, et présenter un intérêt politique suffisant pour bénéficier d'un soutien permanent. On constate une absence criante de volonté et de soutien politiques à la pêche côtière, contrairement à l'attention et au soutien accordés à la pêche hauturière (thonière).

Recommandation 2 : La CPS devrait accorder son soutien à la révision et à l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels à l'appui de la CEAFM.

Recommandation 3 : En collaboration avec des partenaires, la CPS devrait recueillir et diffuser des informations économiques, notamment les conclusions d'études déjà menées, afin de mettre en lumière l'intérêt économique et social de la pêche côtière et les avantages qui seront perdus si ces ressources continuent de décliner.

Il faut éviter d'adopter une approche « universelle » de la CEA FM. Au contraire, des approches diverses, chapeautées par une vision commune (intégrer les aspects halieutiques et écologiques) et des principes communs s'imposent. Sur le terrain, les approches seront nécessairement diversifiées.

Il convient d'affiner une vision commune et de l'adopter. Les participants suggèrent ceci :

Les communautés océaniques reconnaissent l'importance des approches écosystémiques de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire, et du soutien des autorités nationales, des ONG et du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) pour assurer le bonheur et la bonne santé des populations du Pacifique.

Les principes communs suivants sont suggérés :

- i) Les approches suivies doivent être axées sur l'action locale, apporter des solutions à des problèmes locaux, et déboucher sur des résultats et des avantages locaux.
- ii) Il faut reconnaître la nécessité d'appliquer le principe de précaution et de mettre à profit les meilleures connaissances existantes (locales, traditionnelles, scientifiques), c'est-à-dire ne pas attendre les résultats de la science et de la recherche pour agir.
- iii) S'appuyer sur des approches locales de la gestion des ressources et les valider, dans la mesure du possible.
- iv) Encourager la bonne gestion des ressources marines côtières comme « la chose à faire », au sens éthique, au lieu de n'agir que s'il y a de l'argent, ou sous réserve de trouver d'autres sources de revenus ou d'autres mesures d'incitation.
- v) Utiliser les cadres et systèmes existants et les capacités des communautés.
- vi) Élaborer des stratégies de promotion de la durabilité.

Certains projets pilotes et d'ampleur limitée ont certes été couronnés de succès, mais il y a relativement peu d'exemples d'application de la CEA FM à l'échelle d'un pays tout entier. Les coûts et la complexité de la mise en œuvre d'un système de CEA FM complet sont considérables, et les investissements et activités futurs devront être conduits avec pragmatisme. La publicité de bouche à oreille qui donne des exemples de communautés ayant adopté la CEA FM sera un bon moyen de propager cette approche.

Recommandation 4: La CPS devrait faciliter, encourager et soutenir des rencontres, à l'échelon national et régional, pour échanger des idées et des enseignements tirés, et accélérer l'adoption d'approches adaptées au contexte national.

Suivi

Des sommes considérables ont été dépensées pour assurer le suivi de projets fondés sur la CEA FM (jusqu'à 60 % du budget de ces projets). Très souvent, l'analyse n'a pas été faite sous une forme permettant d'étayer les décisions prises par les gestionnaires, les communautés ne l'ont pas comprise,

et les résultats n'ont pas été exploités. On a très peu recueilli de données et analysé les aspects socioéconomiques, l'ensemble de l'écosystème et les effets cumulés, MAIS une gestion adaptative a continué d'être effectuée, en « apprenant sur le tas » plutôt qu'en se fondant sur les résultats d'un suivi scientifique.

En conséquence, une réflexion de fond s'impose. Tous les sites ne nécessitent pas le même mode de suivi ; en revanche, tous ont besoin de données et d'informations à l'appui des plans de gestion et de leur adaptation ultérieure, tandis que le suivi et l'échantillonnage effectués sur d'autres sites auront pour but de résoudre des questions particulières. L'approche suivie doit donc être modulée.

Les participants conviennent que les stratégies futures de suivi et d'information devront être :

- dictées par les objectifs de gestion de la CEA FM – ce qu'il faut savoir, et non ce qu'il est bon de savoir ;
- fondées sur des résultats escomptés bien définis et être adaptées au but visé (utilité pour les autorités et les parties prenantes) ;
- rentables et durables ;
- fondées sur les besoins globaux de toutes les communautés côtières, en évitant des approches coûteuses, non reproductibles et « pour la galerie » ;
- fondées sur des méthodes d'échantillonnage standard, éprouvées et testées, dans la mesure du possible, et appropriées, et
- claires sur la manière de traiter l'information et de faire rapport aux communautés sous une forme facile à communiquer et à comprendre.

Recommandation 5: La CPS devrait animer un groupe d'experts, chargé d'élaborer une stratégie de suivi et d'information. Celle-ci devrait se référer aux systèmes nationaux existants et aux enseignements tirés, et intégrer des données et informations matérielles, écologiques, économiques et sociales, y compris, le cas échéant, des données provenant des sources étrangères au secteur de la pêche. Cette stratégie devrait se référer aux méthodes standard de suivi et explorer les solutions peu coûteuses et de bonne qualité.

Collaboration

Des réseaux (à tous les échelons) sont nécessaires pour communiquer les objectifs et visions communs, réaliser des économies d'échelle, exploiter les points forts des principaux acteurs et promouvoir l'échange d'informations et d'enseignements. Il faudra améliorer la mise en place de réseaux et utiliser au maximum les réseaux existants pour cerner les besoins des communautés en matière d'information, et pour faire mieux circuler l'information entre organisations du CORP et projets menés à l'échelon national et communautaire.

La participation des pêcheries, des écologistes et des ONG à la CEA FM sera essentielle, à l'avenir, si l'on veut parvenir à une couverture adéquate, sur la côte et à l'intérieur des terres. Pour éviter tout double emploi, gaspillage et conflit, des accords officiels devront parfois être conclus. S'agissant des autorités, une collaboration entre services a peu de chances de s'instaurer sans un mandat, la définition des responsabilités respectives et un engagement. Pour éviter tout conflit entre ONG et politiques officielles, il pourra s'avérer nécessaire de mettre en œuvre des dispositions appropriées, par exemple des protocoles d'entente, harmonisés avec les cadres politiques et juridiques nationaux, régissant la CEA FM, préconisés par les participants au présent atelier.

Pouvoirs publics

En s'appuyant sur des politiques claires et une législation exhaustive et harmonisée, les pouvoirs publics joueront un rôle moteur, tout en détenant un mandat officiel pour mettre en œuvre la CEA FM. Ils devront faire preuve d'autorité et montrer l'exemple en assurant la coordination entre services, au moyen d'accords officiels au besoin.

Recommandation 6 : La CPS devrait faciliter la conclusion d'accords, à l'échelon national, pour mettre sur pied des comités plurisectoriels ou faire appel à des comités existants, qui devraient reconnaître et intégrer des ONG, agir à un niveau suffisamment élevé, et avoir un statut juridique ou une composition telle que la communauté soit convenablement représentée.

Les pouvoirs publics ont les capacités nécessaires, compte tenu des autres demandes pesant sur leurs ressources, pour financer la CEA FM. Ils devraient faire appel aux ONG pour compléter leurs ressources limitées et, le cas échéant, collaborer avec elles pour élaborer et présenter des demandes de financement.

Recommandation 7 : La CPS devrait faire en sorte que soit reconnue la nécessité d'allouer des ressources suffisantes pour mettre en œuvre la CEA FM, en :

- **encourageant les pouvoirs publics à apporter leur soutien à l'échelon national, et en**
- **mobilisant des fonds pour apporter un soutien supplémentaire à l'échelon régional.**

Il sera essentiel de clarifier les rôles respectifs des pouvoirs publics, des ONG et des communautés, afin d'éviter tout double emploi, gaspillage et confusion, ainsi que des interventions non sollicitées et indésirables. Une formulation claire des politiques et stratégies permettra aux ONG et aux bailleurs de fonds de mieux coordonner et de rendre plus efficaces leurs réponses.

Les pouvoirs publics et leurs partenaires devraient s'efforcer de simplifier les procédures de consultation des communautés et autres, y compris les demandes d'assistance. Au besoin, il conviendra de faire appel aux collectivités locales et provinciales, qui sont souvent mieux au courant des problèmes locaux, mais qui manquent de ressources.

Organisations membres du CORP

Les organisations membres du CORP sont bien placées pour jouer un rôle essentiel dans les activités menées en collaboration. Elles sont au courant de ce qui passe dans la région et peuvent faciliter l'échange d'informations et la mise au point de nouvelles méthodes en organisant des conférences et des séminaires régionaux.

À l'échelon national, les interventions sont le plus souvent effectuées à court terme, et en réponse directe à une demande des autorités (et non de la communauté). Les visites et activités menées dans le pays ne sont pas toujours bien coordonnées entre organisations du CORP.

Recommandation 8 : La CPS devrait coordonner l'élaboration d'accords officiels entre institutions du CORP et au sein de ces institutions, pour préciser leurs rôles et attributions respectifs dans la mise en œuvre d'approches écosystémiques de la gestion des ressources marines, y compris la CEA FM.

Il est évident que l'information circule mal entre les organisations du CORP, les pouvoirs publics nationaux, les ONG et les populations locales. Il est capital d'améliorer cette situation et de mettre au point des dispositifs pour savoir quels sont les supports d'éducation et de sensibilisation et les informations connexes qui parviennent aux communautés, et ce qu'il faut faire pour remédier à des lacunes éventuelles.

Recommandation 9 : Fournisseur important de supports d'éducation et de sensibilisation en matière de CEA FM, la CPS devrait cerner les besoins des communautés et y répondre, et :

- **faire appel aux ONG et aux services de l'environnement pour faire parvenir des supports aux communautés et en réduire le coût et, au besoin, traduire ces supports en langue vernaculaire, et**
- **recueillir et diffuser des informations sur la CEA FM, émanant de partenaires régionaux et d'autres sources.**

Il faut redoubler d'effort pour faire en sorte que les ministères soient informés des services que les organisations du CORP peuvent fournir, ainsi que des coordonnées des points de contact compétents.

De par leur mandat régional, les organisations du CORP sont tenues de travailler avec les pouvoirs publics, ou de passer par eux, mais pas toujours avec les entités qui font effectivement le travail. Pour que les services de CEA FM soient appropriés, efficaces et efficients, il faudrait que les organisations du CORP se montrent plus souples dans leurs prestations.

Les ONG offrent une occasion unique de vulgariser les travaux des organisations du CORP à l'échelon national. À cet égard, le PROE a bâti des relations efficaces au fil du temps, en mettant en œuvre des stratégies d'application conjointe.

Recommandation 10 : La CPS devrait resserrer ses liens de collaboration avec des ONG, en vertu d'accords consultatifs officiels, et à l'aide de stratégies d'application conjointe, selon les instructions des entités nationales, afin de faire connaître les initiatives régionales à l'échelon national.

Organisations non gouvernementales

Les ONG mettent généralement l'accent sur la mise en œuvre ; elles s'intéressent aux ressources tant marines que terrestres, et ont davantage l'habitude de traiter avec des communautés tout entières, souvent au travers d'interventions à long terme sur le terrain.

Les ONG ont de plus en plus accès à des financements et des ressources, et elles sont en mesure d'influer sur la politique et les résultats au sein des communautés côtières. L'application de plans d'action extérieurs, non conformes à la politique nationale et à celle des pouvoirs publics, pose un problème qui peut être résolu par une action appropriée des pouvoirs publics (voir ci-dessus), voire par l'application de codes de conduite.

Comme pour les ministères, la concurrence et le protectionnisme ne sont pas exclus. Ces risques devraient être évités par une meilleure collaboration avec les ONG.

Changement climatique

Les activités de lutte contre les effets du changement climatique ont suscité un intérêt spectaculaire, ce qui a permis d'attirer des financements considérables dans la région. Nombre de ces activités ne présentent toutefois qu'un intérêt limité pour les pêcheries, et elles s'appliquent mal aux communautés côtières, où l'accent est mis sur les impacts et les activités locales, et non sur les questions mondiales liées au changement climatique.

Recommandation 11 : La CPS devrait publier une brochure et une affiche (à l'intention des communautés) sur les prévisions à court terme et les effets du changement climatique sur les communautés et les pêcheries, dans le contexte d'autres impacts, et y compris, les mesures éventuelles d'atténuation et d'adaptation.

Le changement climatique peut être considéré comme un impact supplémentaire sur les ressources côtières vivantes. Il nécessitera des stratégies d'adaptation fondées sur une approche CEAFM. Il existe donc des arguments convaincants en faveur de la mobilisation de financements substantiels pour contrer les effets du changement climatique, élaborer des stratégies d'adaptation (pour les récifs coralliens, par exemple) et améliorer la capacité d'adaptation des ressources marines, des écosystèmes et des populations locales.

Recommandation 12 : La CPS devrait promouvoir et soutenir la CEAFM, stratégie de lutte contre les effets du changement climatique, en renforçant la capacité d'adaptation des communautés.

ANNEXE 2

ATELIER REGIONAL SUR LES METHODES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE L'APPROCHE ECOSYSTEMIQUE DE LA GESTION HALIEUTIQUE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE (CEAFM) – TROUVER UN DENOMINATEUR COMMUN ENTRE LA PECHE COTIERE ET LES APPROCHES DE LA CONSERVATION DANS LE PACIFIQUE (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 29 novembre-3 décembre 2010)

ORDRE DU JOUR

Le but de cet atelier est de réunir les principales parties prenantes des organismes publics nationaux chargés de la conservation et des pêches, des ONG régionales et nationales et d'autres organisations qui œuvrent à l'application de l'approche communautaire et écosystémique, y compris le suivi du milieu marin, afin de leur permettre de trouver un dénominateur commun entre les approches centrées sur la gestion des pêcheries et celles centrées sur la conservation dans le Pacifique. Des possibilités de collaboration seront également envisagées, de sorte que l'offre de services aux communautés soit améliorée, le but étant de transmettre des messages cohérents et de mettre en place des systèmes complémentaires assurant à la fois la gestion et le suivi, tout en tenant compte des effets éventuels du changement climatique et de la nécessité de s'y adapter.

Lundi 29 novembre

- 7h30 à 8h30 Enregistrement
- 8h30 à 9h00 Ouverture officielle (Mike Batty, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins) et bienvenue
- 9h00 à 9h30 Modalités de travail
- Présentation de l'animateur (Ian Cartwright)
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Explication de l'enregistrement des débats et des recommandations
 - Directives de recours aux interprètes
 - Objectifs et but de l'atelier et résultats attendus.
- 9h30 à 10h00 Pause

Le premier jour est consacré au contexte des thèmes abordés pendant l'atelier. Il est prévu des exposés et des débats pour faire le point sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire et son suivi (CEAFM&M), ainsi que sur les effets éventuels du changement climatique. Les participants seront initiés aux pratiques courantes et pourront cerner les succès remportés et les difficultés rencontrées.

- 10h00 à 11h30 Quatre exposés de 15 minutes chacun, suivis d'une plage de 5 à 10 minutes de questions.
- Exposé 1 : Présentation générale et contexte de la CEAFM (Lindsay Chapman, CPS)
 - Exposé 2 : Étude de cas sur la méthode de suivi et gestion communautaires et les collaborations en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Paul Lokani, TNC)
 - Exposé 3 : Étude de cas sur la méthode de suivi et gestion et les collaborations

aux Îles Salomon (Anna Schwarz, WorldFish Centre)

- Exposé 4 : Étude de cas sur la méthode de suivi et gestion et les collaborations à Pohnpei (Patterson Shed, CSP)

- 11h30 à 13h00 Déjeuner
- 13h00 à 14h30 Quatre exposés de 15 minutes suivis d'une plage de 5 à 10 minutes de questions.
- Exposé 5 : Étude de cas sur la méthode de suivi et gestion communautaires et les collaborations aux Îles Fidji (Iliapi Tuwai, PCDF)
- Exposé 6 : Bilan et potentiel des aires marines sous gestion locale ou communautaire dans la région (Hugh Govan, LMMA network)
- Exposé 7 : Résumé des effets éventuels du changement climatique sur les activités de CEAFFM dans la région du Pacifique (Franck Magron, CPS)
- Exposé 8 : Résumé des déclarations des pays sur la gestion et le suivi de la CEAFFM, les collaborations et les difficultés (Ian Bertram, CPS)
- 14h30 à 15h00 Pause
- 15h00 à 15h30 Séance plénière : récapitulatif des informations fournies au cours des séances précédentes sur les mêmes thèmes, afin d'encourager les débats nationaux.
- 15h30 à 17h00 Séance plénière : débats sur les activités des États et Territoires dans le domaine CEAFFM&M (y compris en matière de changement climatique), et les difficultés rencontrées.
- 18h30 à 20h30 Cocktail

Mardi 30 novembre

La deuxième journée porte sur la gestion halieutique et les méthodes de préservation des ressources. Deux exposés traitent des expériences, des succès remportés, des difficultés rencontrées et des enseignements retirés. Les participants sont ensuite répartis en groupes pour débattre des problèmes liés à la CEAFFM ; les conclusions des débats sont présentés en plénière, en fin de journée. Les principales conclusions seront notées et feront partie du compte rendu de l'atelier.

- 8h00 à 9h30 Séance plénière
- Synthèse des débats de la veille (10 minutes)
 - Présentation des activités CEAFFM et de leurs résultats ; deux exposés sur la gestion :
 - Exposé 1 : Méthodes de gestion CEAFFM du point de vue des pêcheurs (Etuati Ropeti, CPS)
 - Exposé 2 : Méthodes de gestion CEAFFM du point de vue de la préservation des ressources (Andrew Smith, TNC)
 - Exposé 3: Expériences locales en Océanie en matière de conservation des ressources marines : comment renforcer la gouvernance dans le domaine de la protection des ressources insulaires côtières (Clive Wilkinson, Reef, Rainforest Research Center)
- 9h30 à 10h00 Pause

- 10h00 à 11h30 Débats en groupe (4 groupes) – gestion
Thème 1 : **Groupes 1 et 3 (Thème : les méthodes de gestion)**
Quels sont les points communs et les différences entre les méthodes de gestion halieutique et les méthodes de préservation de la biodiversité ?
Quelles sont les méthodes communes et peuvent-elles être normalisées ?
Comment ?
Comment intégrer les problèmes soulevés par le changement climatique et ses effets dans ces méthodes de gestion communes ?
Quelles sont, parmi ces méthodes de gestion, celles qui conviennent le mieux à la CEA FM ?
Comment rendre la CEA FM durable (à l'échelon des pouvoirs publics et des populations locales), à moyen et long terme ?
- Groupes 2 et 4 (Thème : questions de gouvernance)**
Quel rôle les entités suivantes devraient-elles jouer en matière de gestion halieutique :
Services et ministères (pêche, environnement, autres organismes) ?
Organisations membres du CORP ?
ONG (internationales, régionales, locales) ?
Institutions (universités, institutions internationales, etc.) ?
Comment les responsables de la gestion (à l'échelon régional, national et local) peuvent-ils intégrer les problèmes et les effets du changement climatique ?
Quelles sont les mesures législatives ou politiques requises pour apporter un soutien efficace à la CEA FM (gestion côtière intégrée, par exemple) ?
Quelles sont les conditions requises pour le succès de la gestion halieutique communautaire, et pourquoi ?
Comment évaluer l'efficacité de la gestion ?
- 11h30 à 13h00 Déjeuner
- 13h00 à 14h30 Discussion en groupes (thème 1) suite
- 14h30 à 15h00 Pause
- 15h00 à 16h00 Compte rendu des groupes à la plénière.
- 16h00 à 17h00 Débat en plénière, et synthèse des comptes rendus des groupes sur la gestion.
- 17h00 à 19h30 Bar de la CPS ouvert.

Mercredi 1 décembre

Le troisième jour sera consacré au suivi (à des fins de gestion et de préservation des ressources halieutiques). Deux exposés traiteront des expériences, des succès remportés, des difficultés rencontrées et des enseignements retirés. Les participants resteront dans le même groupe que la veille pour débattre de problèmes particuliers de suivi (à l'échelon local et national); les résultats des débats seront présentés en plénière à la fin de la journée. Les principales conclusions seront notées et feront partie du compte rendu de l'atelier.

- 8h00 à 9h30 Séance plénière
- Synthèse des débats de la veille (10 minutes)
 - Présentation des activités de suivi, principalement à l'échelon communautaire, et deux exposés sur le suivi
 - Exposé 1: Projets halieutiques de la CPS financés au titre du 10^e FED (Mike Batty, CPS)
 - Exposé 2 : Informations sur le suivi en vue de la prise de décisions : réflexions sur les enseignements tirés des aires marines sous gestion locale (Caroline Vieux, PROE, et James Comley, Université du Pacifique Sud /réseau d'aires marines sous gestion locale)
 - Exposé 3: Applications de la cartographie des habitats marins à la gestion halieutique (Jens Kruger, SOPAC)
- 9h30 à 10h00 Pause
- 10h00 à 11h30 Discussion en groupes (4 groupes identiques) – collaborations
- Thème 2 : **Groupes 1 et 3 (Thème : données requises et collecte de données)**
- De quelles données ont besoin les communautés, les pouvoirs publics, les chercheurs, d'autres acteurs de l'environnement marin, à des fins de gouvernance, suivi et prise de décision dans le domaine biologique, écologique, social et économique ?
- Quelles données de suivi doivent être recueillies par les communautés, les pouvoirs publics, les universités, les ONG ou autres ?
- Quelles méthodes de collecte de données de suivi peuvent être normalisées, et comment ?
- Quelles sont les lacunes des données de suivi, et comment les combler ?
- Comment les méthodes de suivi peuvent-elles intégrer les questions soulevées par le changement climatique et ses effets ?
- Comment appuyer et pérenniser l'engagement des communautés ?
- Groupes 2 et 4 (Thème : analyse, stockage et utilisation des données)**
- Nécessité d'une analyse des données : qui s'en charge ?
- À quel endroit faut-il stocker les données (centralisées) pour garantir leur sécurité ?
- Comment fermer la boucle – utilisation des résultats du suivi pour prendre des décisions en matière de gestion ?
- Comment les méthodes d'analyse des données peuvent-elles intégrer les questions soulevées par le changement climatique et ses effets ?
- Comment évaluer ou mesurer l'efficacité du suivi (y compris la stratégie de suivi) ?

11h30 à 13h00	Déjeuner
13h00 à 14h30	Discussion en groupes (thème 2) suite
14h30 à 15h00	Pause
15h00 à 16h00	Compte rendu des groupes à la plénière.
16h00 à 17h00	Séance plénière : discussion et synthèse des comptes rendus de groupes sur le suivi.
17h00 à 19h30	Bar de la CPS ouvert.

Jeudi 2 décembre

La quatrième journée sera consacrée aux collaborations et sur la manière dont nous pouvons resserrer nos liens de collaboration. Deux exposés porteront sur les expériences, les réussites, les difficultés et les enseignements. Les participants resteront dans le même groupe que la veille pour débattre de points précis concernant les collaborations (à l'échelon national, y compris l'assistance reçue des organisations du CORP, d'ONG, etc.). Les résultats des débats seront présentés en plénière, en fin de journée. Les principales conclusions seront notées et intégrées au compte rendu de l'atelier.

8h00 à 9h30	Séance plénière <ul style="list-style-type: none">- Synthèse des débats de la veille (10 minutes)- Introduction au thème des collaborations ; deux exposés.- Exposé 1 : Méthodes de collaboration, du point de vue des pêcheries (Etupati Ropeti, CPS)- Exposé 2 : Méthodes de collaboration pour la CEA FM, du point de vue des responsables de la préservation des ressources (James Comley, réseau LMMA/USP)- Exposé 3 : Section Information halieutique de la CPS (Aymeric Desurmont, CPS)- Exposé 4 : Élaboration d'une stratégie d'engagement des pays insulaires océaniques en faveur du secteur halieutique (Garry Preston, Banque mondiale)
9h30 à 10h00	Pause
10h00 à 11h30	Discussion en groupes (4 groupes) – collaborations Thème 3 : Groupes 1 et 3 (Thème : Renforcement des collaborations) Comment resserrer nos liens de collaboration et lever les obstacles existants ? Quels sont les points forts et faibles des principaux acteurs (organisations du CORP, ministères, communautés, ONG, universités et autres) de la CEA FM ? Comment aborder la coopération nationale et les impacts culturels ? Comment intégrer les problèmes soulevés par le changement climatique dans les collaborations en matière de CEA FM ?

Groupes 2 et 4 (Thème : comment nouer et cultiver les liens de collaboration)

Outils, réseaux de communication : comment les entretenir ?

Rôle des partenariats ; comment tirer parti des points forts des principaux intervenants dans la mise en œuvre de la CEA FM ?

Comment appliquer une approche normalisée de la CEA FM, dans toute la mesure du possible, pour délivrer un message commun aux communautés ?

Comment mobiliser les ressources et le financement durable nécessaires pour mener à bien les projets de gestion ?

11h30 à 13h00	Déjeuner
13h00 à 14h30	Discussion en groupes (thème 3) suite
14h30 à 15h00	Pause
15h00 à 16h00	Compte rendu des groupes à la plénière.
16h00 à 17h00	Débat en plénière, et synthèse des comptes rendus des groupes sur les collaborations.
17h00	Ouverture du bar de la CPS, et barbecue à partir de 19h00.

Vendredi 3 décembre

La dernière matinée est consacrée aux prochaines étapes : comment assurer une coopération et une collaboration permanentes en vue de la mise en œuvre et du suivi de la CEA FM (pêcheries et préservation des ressources), et rédaction de la version finale des conclusions de l'atelier.

8h00 à 9h30	Séance plénière Synthèse des débats de la veille (10 minutes) Comment assurer une coopération et une collaboration permanentes en vue de la mise en œuvre et du suivi de la CEA FM ?
9h30 à 10h00	Pause
10h00 à 11h30	Discussion en groupes Thème 4 : Groupes 1 et 3 Prochaines étapes recommandées (à court terme) ? Quelles sont les mesures à prendre à court terme (1 an par exemple) et par qui (citer les mesures que vous vous engagez à prendre) ? Comment remédier au problème des ressources à mobiliser à court terme ? Groupes 2 et 4 Prochaines étapes recommandées (à long terme) ? Quelles sont les mesures à prendre à long terme (2 à 3 ans par exemple) et par qui (citer les mesures que vous vous engagez à prendre) ? Comment remédier au problème des ressources à mobiliser à long terme ?

11h30 à 13h00 Déjeuner

13h00 à 14h00 Séance plénière, comptes rendus des groupes sur les prochaines étapes, et version finale des conclusions de l'atelier.

14h00 Clôture de l'atelier.

16h30 Ouverture du bar de la CPS